



Matières		Choix	ECTS	COEFF	VH	
<b>SEMESTRE 3 (30 ECTS)</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>295</b>	
<b>2 EC composés de 1 CM + 1 MA</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	<b>102</b>	
U.E 1 Fondamentale	CM Droit civil des obligations		7	3,5	36	
	MA Droit civil des obligations			3,5	15	
	CM Droit administratif		7	3,5	36	
	MA Droit administratif			3,5	15	
<b>2 EC composés d'1 CM avec le MA + 1 CM</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>87</b>	
<b>1 EC (CM &amp; le MA associé) à choisir entre</b>						
U.E 2 Fondamentale Complémentaire	CM Droit Pénal général		2	2	36	
	MA Droit Pénal général		2	2	15	
	CM Finances publiques		2	2	36	
	MA Finances publiques		2	2	15	
	<b>et 1 EC à choisir entre le CM non choisi en EC1 ou dans la liste suivante</b>					
	CM Relations internationales		2	2	36	
	CM Institutions administratives		2	2	36	
	CM Philosophie du droit		2	2	36	
CM non choisi en EC1 :		2	2	36		
<b>U.E 3</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	<b>106</b>	
U.E 3-1 droit allemand	<b>2 EC composés d'1 CM + 1 MA</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>39</b>	
	CM BGB Allgemeiner Teil/Droit civil (partie générale)		3	3	24	
	MA BGB AT/Droit civil (partie générale)		3	3	15	
U.E 3-2 Civilisation & langues étrangères	<b>4 EC composés de 1 CM + 3 MA</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>67</b>	
	CM Landeskunde/ Civilisation des pays de langue allemande (expression orale)		1	1	12	
	MA Landeskunde (Geschichte Verfassungsgeschichte)/ Civilisation des pays de langue allemande		1	1	10	
	MA Fachsprache Jura/ Allemand juridique (expression écrite)		1	1	15	
	MA Legal English / Anglais juridique : Constitutional Law		1	1	30	
<b>Unité libre, ouverture professionnelle, culturelle, Enseignements ou activités complémentaires avec points bonus* à choisir dans les listes suivantes</b>						
U.E 4 Facultative	<b>Liste 1</b>					
	Stage en droit					
	2 <sup>nd</sup> MA de langue :					
	Autre enseignement suivi dans l'UFR Droit (intitulé) :					
	Enseignement suivi dans un autre UFR (intitulé & UFR/Service)					
	Conférences de culture générale de l'UFR de droit					
	Recherche documentaire (BU des cerclades)					
	Compétences numériques					
	Projet Voltaire					
	<b>Liste 2 : Autre activité suivie à l'UCP</b>					
	Associative					
	Sportive					
Culturelle (ces activités doivent faire l'objet d'une évaluation)						

Légende : UE : Unité d'enseignement - ECTS : Système de Transfert de Crédits Européens - EC : Eléments constitutifs - COEFF : Coefficient - VOL : Volume horaire

CM : Cours Magistraux - MA ou TD : Méthode appliquée ou Travaux dirigés

L'étudiant peut choisir de suivre deux enseignements ou un enseignement et une activité pouvant donner lieu à l'attribution de points supplémentaires.

Liste 1 : Choix possible d'un ou deux enseignements. Les points sont attribués dans la limite de six points par matière conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.

Liste 2 : Choix possible d'une seule activité. Les points sont attribués dans la limite de six points conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.

\* Les points bonus sont ajoutés au total des points après application des coefficients suivant le barème ci-dessous

10 & 11/20 = 1 point - 12/20 = 2 points - 13/20 = 3 points - 14 & 15/20 = 4 points - 16 & 17/20 = 5 points - 18 à 20/20 = 6 points



Matières		Choix	ECTS	COEFF	VH	
<b>SEMESTRE 4 (30 ECTS)</b>			<b>30</b>	<b>30</b>	<b>297</b>	
<b>2 EC composés de 1 CM + 1 MA</b>			<b>14</b>	<b>14</b>	<b>102</b>	
U.E 1 Fondamentale	CM Droit civil des obligations		7	3,5	36	
	MA Droit civil des obligations			3,5	15	
	CM Droit administratif		7	3,5	36	
	MA Droit administratif			3,5	15	
<b>2 EC composés d'1 CM avec le MA + 1 CM</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>87</b>	
<b>1 EC avec le CM + le MA associé à choisir entre</b>						
U.E 2 Fondamentale Complémentaire	CM Droit civil des biens		2	2	36	
	MA Droit civil des biens		2	2	15	
	CM Introduction au droit de l'U.E.		2	2	36	
	MA Introduction au droit de l'U.E.		2	2	15	
	<b>et 1 EC à choisir entre le CM non choisi en EC1 ou dans la liste suivante</b>					
	CM Finances publiques		2	2	36	
	CM Droit commercial		2	2	36	
	CM Histoire du droit (moyen âge)		2	2	36	
CM non choisi en EC1 :		2	2	36		
<b>U.E 3</b>			<b>10</b>	<b>10</b>	<b>108</b>	
<b>3 EC composés de 2 CM + 1 MA</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	
U.E 3-1 droit allemand	CM Schuldrecht AT/Droit des obligations (partie générale)		2	2	24	
	MA Schuldrecht AT/Droit des obligations (partie générale)		2	2	15	
	CM Grundrechte/droits fondamentaux		2	2	12	
<b>4 EC composés de 3 CM + 1 MA</b>			<b>4</b>	<b>4</b>	<b>57</b>	
U.E 3-2 Civilisation & langues étrangères	CM Landeskunde Politische System/ Civilisation des pays de langue allemande		1	1	12	
	MA Fachsprache Jura/ Allemand juridique (expression écrite)		1	1	15	
	MA Legal English / Anglais juridique : Contracts and Torts		2	2	30	
<b>Unité libre, ouverture professionnelle, culturelle, Enseignements ou activités complémentaires avec points bonus* à choisir dans les listes suivantes</b>						
<b>Liste 1</b>						
U.E 4 Facultative	Stage en droit					
	2 <sup>nd</sup> MA de langue :					
	Autre enseignement suivi dans l'UFR Droit (intitulé) :					
	Enseignement suivi dans un autre UFR (intitulé & UFR/Service)					
	Introduction à la gestion publique					
	Conférences de culture générale de l'UFR de droit					
	Recherche documentaire (BU des cerclades)					
	Compétences numériques					
	Projet Voltaire					
	<b>Liste 2 : Autre activité suivie à l'UCP</b>					
Associative						
Sportive						
Culturelle (ces activités doivent faire l'objet d'une évaluation)						

Légende : UE : Unité d'enseignement - ECTS : Système de Transfert de Crédits Européens - EC : Eléments constitutifs - COEFF : Coefficient - VOL : Volume horaire

CM : Cours Magistraux - MA ou TD : Méthode appliquée ou Travaux dirigés

L'étudiant peut choisir de suivre deux enseignements ou un enseignement et une activité pouvant donner lieu à l'attribution de points supplémentaires.

Liste 1 : Choix possible d'un ou deux enseignements. Les points sont attribués dans la limite de six points par matière conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.

Liste 2 : Choix possible d'une seule activité. Les points sont attribués dans la limite de six points conformément au Règlement de Contrôle des connaissances.

\* Les points bonus sont ajoutés au total des points après application des coefficients suivant le barème ci-dessous

10 & 11/20 = 1 point - 12/20 = 2 points - 13/20 = 3 points - 14 & 15/20 = 4 points - 16 & 17/20 = 5 points - 18 à 20/20 = 6 points